



POLITIQUE ESG: MANIFESTO

« S'ENGAGER POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE ET DURABLE »

Janvier 2022

Constat de départ : La démarche ESG doit s'approfondir et s'accélérer

Acofi Gestion gère pour l'essentiel des fonds de dette pour des investisseurs institutionnels qui, depuis les premiers lancements en 2012, reconnaissent et apprécient notre spécificité d'intervention en direct auprès des acteurs de l'économie réelle.

Chez Acofi, nous pensons que l'interaction directe (i.e. non intermédiée par des banques ou par le marché) avec les acteurs de l'économie réelle permet seule de mettre en place une véritable démarche d'impact. C'est ce qui a été fait au cours des deux dernières années avec le lancement de nos fonds immobilier ou corporate à impact, et qui va de pair avec l'activité de nos fonds de financement des énergies renouvelables labellisés Greenfin et de nos fonds consacrés au financement de la recherche ou du secteur public local.

Il nous faut maintenant approfondir ce positionnement historique pour prendre en compte de façon plus explicite et concrète les enjeux de transition écologique dans leur contexte sociétal et dans une optique de long terme. Cette prise de conscience est un axe incontournable pour nos clients, nos actionnaires et tous les salariés de l'entreprise. Notre Manifesto retrace cet engagement de chacun des femmes et des hommes composant l'entreprise, et a vocation à servir de cadre à nos actions. Ceci se traduit par l'expression de 5 convictions claires et partagées qui privilégient la transition climatique sans oublier les autres dimensions de l'écologie ni le nécessaire accompagnement sociétal.

Conviction #1 : La finance joue un rôle clé pour accompagner la transition écologique et préserver la rentabilité

L'implication déterminante de la finance des années 2020 dans la transition écologique est une rupture majeure par rapport aux années post crise 2008 : si la finance a été le problème, elle est une partie de la solution aujourd'hui.

Compte tenu des montants considérables de Capex nécessaires pour réorienter les schémas de production et de consommation vers une économie décarbonée en moins de 30 ans, la finance durable va contribuer à orienter les flux financiers qui façonneront le monde de demain tout en assurant aux investisseurs et aux actionnaires une rentabilité conforme à leurs attentes. Durable ne s'oppose pas à Rentable.

Conviction #2 : Nous devons participer de façon active à l'évolution des concepts et des pratiques

Nous vivons une révolution économique liée à la troisième révolution énergétique. Notre implication passe par des modes d'action nouveaux et nécessite une adaptation constante à des thématiques et des pratiques qui s'approfondissent rapidement : le travail et l'écoute sont les clés d'une action adaptée aux enjeux actuels.

C'est l'affaire de tous dans l'entreprise : il faut participer, apporter sa pierre, mobiliser toutes les énergies et ne pas laisser cela aux convaincus ou aux experts.

Ce document est destiné exclusivement aux investisseurs professionnels au sens de la Directive MIFID.

Acofi a signé les grands engagements Français et mondiaux : PRI¹, Finance for Tomorrow, France Invest, et en 2022 la Net Zero Asset Managers Initiative. Tous les fonds Acofi s'appuient sur le référentiel des ODD². L'ensemble des engagements signés par Acofi sont référencés dans un document que vous pouvez consulter ici.

Les femmes et les hommes d'Acofi Gestion participent aux groupes de travail des associations et aux Think tanks de place : France Invest, AFG, Finance for Tomorrow. Sur l'année 2022, nos efforts se focaliseront sur :

- Les questions de qualification de l'impact en introduisant la notion de significativité, se définissant comme le rapport entre l'enjeu financier souvent trop faible de la clause d'impact et les investissements à produire au niveau de l'entreprise financée pour atteindre les seuils
- L'enjeu de la normalisation des données

Conviction #3 : Notre positionnement, s'engager pour une transition écologique juste et durable avec une vision d'impact

C'est d'abord la transition énergétique qu'il faut accompagner dans le contexte des rapports GIEC, de la COP26 et de la Taxonomie Européenne, avec deux horizons clairs : $2030 \ge -50\%$ et $2050 \ge 100$ Net Zero.

Une transition juste et durable nécessite des actions complémentaires dans le domaine sociétal. Compte tenu de l'activité d'Acofi, 4 thèmes retiennent notre attention : la Formation, l'Inclusion, l'Innovation, et l'Emploi.

Notre vision d'impact et d'action nous conduit naturellement à préférer les thématiques liées au « best effort », en orientant davantage les flux financiers vers ce qui doit produire des effets importants sur les plans environnemental et sociétal et contrebalancer les effets d'éviction éventuels d'une règlementation complexe.

Conviction #4: Accéder aux données, rechercher les labels

Acofi Gestion opère uniquement dans le monde des actifs non cotés où la donnée est encore difficilement accessible, et ce pour de nombreuses années (les données CSRD ne seront disponibles a priori qu'en juin 2024). Nous avons décidé d'investir sur notre ERP pour recueillir les données transférées de prestataires spécialisés ou transmis par l'emprunteur lui-même, avec pour but de les rattacher aux transactions in fine. La donnée est la clé pour reporter selon les exigences posées notamment par l'article 29 de la LEC et SFDR, et affirmer le positionnement article 8 ou 9 des fonds d'Acofi Gestion, naturel au vu de leur activité mais exigeant en termes de données, notamment au niveau des PAI.

La démarche de labellisation est également importante en ce qu'elle harmonise et simplifie la démarche des investisseurs. Acofi Gestion approfondira en particulier son action démarrée depuis 6 ans avec Greenfin, pour la labellisation de l'activité des fonds de Transition Energétique, et Ethifinance, pour la conception et l'approbation de la démarche d'impact des activités Immobilier et Entreprises.

Conviction #5 : Communiquer sur des engagements simples et concrets à court et moyen termes

Sur les femmes et les hommes de l'entreprise :

- > 100% des salariés formés chaque année sur l'ESG, en particulier sur la transition et la biodiversité
- > Abondement par Acofi des engagements associatifs actifs des salariés
- > Approfondissement de l'indexation salariale sur des objectifs ESG démarrée en 2021
- > Aide à la mobilité verte des collaborateurs et attention particulière à des voyages d'affaires économes en CO₂

Ce document est destiné exclusivement aux investisseurs professionnels au sens de la Directive MIFID.

¹ PRI : Principes pour l'Investissement Responsable (lien : https://www.unpri.org/)

² ODD : Objectif du Développement Durable, développés par les Nations Unies (lien : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/)

Sur la classification SFDR:

> 100% des nouveaux fonds classés SFDR 8 ou 93

Sur l'intégration de l'ESG dans les choix d'investissement :

- > Mise en place du nouveau questionnaire extra-financier et du score afférent avec l'aide d'Ethifinance
- > Modification en H1 2022 du scoring financier Acofi avec l'inclusion des critères ESG dans le modèle de risque

Sur l'empreinte environnementale :

- > 100% des entreprises financées en 2023 devront présenter un reporting carbone régulier
- > Mesure et réduction de l'empreinte carbone pour Acofi (2022-2030) en proportion de l'effectif FTE

Sur l'impact :

- > Développer sur la Place le concept « d'impact + » i.e. avec l'ajout de la notion de significativité
- > Passer à 40% en volume en 2023 la part de nos financements à impact ou labellisés sur les nouvelles opérations (hors financements granulaires)
- > Commencer à lier dès 2022, et quand cela est pertinent, les clauses d'impact et le respect de la trajectoire tracée par la Taxonomie

Sur les interdictions:

> Définir une démarche s'appliquant aux grands émetteurs de CO₂ qui n'évolueraient pas en ligne avec la Taxonomie dans la logique de l'exclusion des activités charbon. La politique d'exclusion d'Acofi Gestion est alignée avec ces principes.